

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
15 septembre 2020

2020-84 ÉLECTION D'UN(E) CONSEILLER(ÈRE) DÉLÉGUÉ(E)
EN LIEN AVEC LES THÉMATIQUES DES COMMISSIONS N°5 ET 7.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Morgan LE LANN, Nicolas MORIN,
Cécile MULOT, Gérard VERNAY, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE,

Val d'Isère

Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurent CHELLE (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Laurence REGNIER (pouvoir à Gérard VERNAY)

Jean-Claude FRAISSARD (pouvoir à Thierry GAIDE)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Patrick MARTIN (Pouvoir à Véronique PESENTI-GROS)

Alain EMPRIN (Pouvoir à Alexis VIVET-GROS)

EXCUSÉS

Franck MALESCOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN

2020-84 ÉLECTION D'UNE CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE EN LIEN AVEC LES THÉMATIQUES DES COMMISSIONS N°5 ET 7.

Suite au renouvellement général du Conseil communautaire :

VU la loi relative à engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « engagement et proximité » entrée en vigueur le 29 décembre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/172, en date du 22 décembre 2016 approuvant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 prenant effet au 1er janvier 2017 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1, les conseillers municipaux non élus communautaires peuvent être membres de la commission ;

VU la délibération n° 2020- 81 du 15 septembre 2020 portant détermination du nombre de vice-Présidents à 8 Vice-Présidents ;

VU la délibération n° 2020- 82 du 15 septembre 2020 portant création d'un poste de Conseillère Déléguée au sein du Bureau exécutif ;

Il convient de créer d'élire un(e) Conseiller(ère) déléguée) en lien avec les thématiques de la commission n°5 : Petite enfance – Relais des Assistants Maternelles – Solidarités aux personnes âgées et handicapées – Maison France Services et de la commission n°7 Enfance - Jeunesse – Sport.

Cécile UTILLE-GRAND, Conseillère communautaire se porte candidate.

Paul PELLECUER et **Daniel EUSTACHE** sont désignés assesseurs.

Le scrutin se déroule à bulletin secret.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

Le Conseil Communautaire :

- **COMPTABILISE** au dépouillement pour le poste de Conseillère Communautaire déléguée :
 - 26 suffrages exprimés
 - 15 suffrages exprimés pour Cécile UTILLE-GRAND
 - 5 suffrages exprimés pour Henri BLANC
 - 6 bulletins blancs
- **PROCLAME Cécile UTILLE-GRAND**, membre du Bureau exécutif en tant que Conseillère déléguée en lien avec les thématiques Petite enfance – Relais des Assistants Maternelles – Solidarités aux personnes âgées et handicapées – Maison France Services et en lien avec les thématiques Enfance - Jeunesse – Sport ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

